



## **Demande de mise à disposition de matériel**

- pour compétition officielle
- pour animation Club (rayer la mention inutile)

Date et lieu de la manifestation : .....

Nature de la manifestation : .....

Nom du Club organisateur : .....

Représenté par : Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Numéro de téléphone : ..... Portable : .....

E-mail : .....

Fonction exercée dans le Club : .....

### **Matériel souhaité :**

- Sonorisations complètes : nombre : .....
- Balances : nombres : .....
- Matériel d'arbitrage : .....
- Tapis : nombre de surfaces (ou palettes) : .....

Date prévue pour la prise en charge de ce matériel à Gouesnou : ..... heure : .....

Date prévue de retour de ce matériel à Gouesnou : ..... heure.....

**La prise en charge des tapis, tout comme leur retour, représentent un travail physique non négligeable. Le Club emprunteur déléguera au minimum 2 personnes – 3 personnes est le nombre idéal pour effectuer ces tâches dans de bonnes conditions - capables d'effectuer ce travail physique pour effectuer les manutentions de chargement et de déchargement. Une de ces personnes devra être mandatée comme représentante officielle du Club.**

### **Personne mandatée par le Club :**

Nom .....Prénom.....

Fonction dans le Club : .....

Numéro de téléphone : .....Portable.....

E-mail : .....

Nom et adresse du transporteur : .....

Quelques rappels des modalités de mise à disposition de matériel par le C.D. 29

- Toute demande de matériel devra être effectuée, **au minimum 21 jours** avant la date d'utilisation. Cette demande doit être effectuée à l'aide de l'imprimé prévu à cet effet, de préférence, par mail ou par courrier. Chaque demande recevra une réponse sous 10 jours.

Les demandes sont à adresser à : Monsieur Laurent CARADEC, 10 Hameau de Kergoff 29 260 KERNOUES, par mail : [marzi.caradec@wanadoo.fr](mailto:marzi.caradec@wanadoo.fr).

- Au minimum 5 jours avant la prise en charge du matériel, un contact téléphonique ou par messagerie électronique devra être établi entre la personne mandatée du Club emprunteur, et **Laurent CARADEC au 06 62 50 62 69** pour l'organisation de la prise en charge et le retour du matériel.
- Pour les compétitions fédérales, le transport du matériel est assuré par un transporteur avec lequel le C.D. 29 a conclu un accord.
- La prise en charge du matériel et le retour du matériel doivent se faire selon les modalités suivantes :

- Dans le cas d'une animation : **transport dans un camion bâché ou fermé.** Le non respect de cette clause entrainera, de facto l'annulation, de la réservation du matériel. Par ailleurs, le camion devra être équipé d'un hayon élévateur d'une profondeur de 1.25 m et d'une capacité de charge de 1 tonne. Le transporteur devra prévoir un transpalette.
- Présence indispensable d'au moins 2 membres mandatés par le club, 3 personnes étant le nombre idéal, lors de la prise en charge et du retour du matériel,

- Le matériel est conditionné sur palettes comprenant :
  - 40 tapis verts,
  - ou - 40 tapis rouges,

Au retour du matériel ce conditionnement doit être impérativement respecté. De même, il faut que les tapis soient correctement rangés sur les palettes.

- **Le matériel utilisé devra être l'objet d'un nettoyage** avant son chargement pour le retour.
- **Le retour du matériel doit se faire dans un délai maximum** de 3 jours après leur date d'utilisation.

Les règles rappelées ci-dessus ont été approuvées par le Comité Directeur du C.D. 29. Elles figurent dans le livret 2011/ 2012 du département, aux pages 12 et 13.

La signature de la demande de prêt de matériel engage, sans réserve, le Club demandeur au strict respect de ces règles.

#### Manifestations de clubs (galas, interclubs.....)

Par ailleurs, les demandeurs certifient avoir vérifié qu'ils sont bien titulaires d'une police d'assurance garantissant les risques inhérents à l'emprunt du matériel. Le cas échéant, les demandeurs demanderont à leur compagnie d'assurance une extension de leur contrat existant garantissant ces risques. Le montant de la garantie devra couvrir les dommages éventuels que pourraient subir les tapis, selon le tableau ci-dessous.

<b>SURFACES EMPRUNTEES</b>	<b>NOMBRE DE TAPIS</b>	<b>MONTANT à COUVRIR</b>
2	144	15 840 €
3	216	23 760 €
4	288	31 680 €
5	360	39 600 €
6	432	47 520 €
7	504	55 440 €
8	576	63 360 €

La demande d'emprunt de matériel devra fournir les informations suivantes :

Compagnie : .....

Numéro de contrat : .....

Date : .....

Nom et prénom du Président : .....

Date : .....Signature du président du club (1)

Signature du président du CD29

(1) Toute demande de matériel devra nécessairement être visée par le président du club.